RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Agreste
Statistique publique de l'agriculture, de l'alimentation, de la forêt et de la pêche

ÉTUDES
Recensement agricole 2020
Édition 04/11/2026

PAYS DE LA LOIRE

NOVEMBRE 2026 N° 11

La viticulture des Pays de la Loire se spécialise et les surfaces viticoles régressent en Loire-Atlantique

Les exploitations viticoles de la région Pays de la Loire sont moins nombreuses en 2020 (- 29 % /2010) et les surfaces viticoles s'érodent (- 10 %) en raison principalement de la régression des surfaces présentes en Loire-Atlantique (- 28 %). Une plus grande spécialisation des exploitations viticoles se confirme. La surface viticole moyenne par exploitation (20 ha en 2020) et la main d'œuvre moyenne augmentent, grâce avant tout au salariat permanent non familial. Les exploitations viticoles sont majoritairement des entreprises sociétaires (EARL, SCEA, GAEC…). Les démarches de type SIQO (signes officiels d'identification, de qualité et d'origine) sont très fortement adoptées de même que la commercialisation des produits via des circuits courts. La vinification à la ferme est également très fréquente, dans les structures spécialisées en particulier. Le capital demeure majoritairement détenu par les personnes qui travaillent dans ces exploitations.

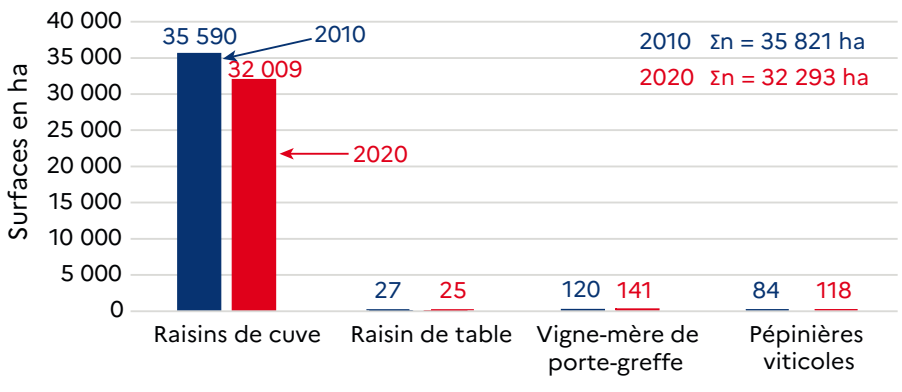
Moins d'exploitations viticoles, mais avec plus de surfaces chacune

Les surfaces viticoles dénombrées dans les Pays de la Loire, près de 32 300 ha d'après le recensement agricole 2020, couvrent moins de 2 % de la SAU régionale (*tableau 1, figures 1 et 3*). Ces surfaces viticoles sont quasi exclusivement composées de vignes destinées à la production de raisins de cuve (*figure 1*). En 2020, plus de 1 630 exploitations disposent de surfaces viticoles (2 290 en 2010) dont environ 1 210 économiquement spécialisées (OTEX viticulture 3500). La vigne est donc moins présente que par le passé (*figures 2 et 3*) avec moins d'exploitations concernées (- 660 entre 2010 et 2020) et des surfaces en diminution (- 3 500 ha). Finalement, un peu plus de 6 % des exploitations de la région disposent de surfaces viticoles.

Quatre des cinq départements de la région sont concernés par cette production (44-49-72-85) sachant que 64 % des surfaces sont présentes dans le Maine-et-Loire (20 545 ha), 32 % en Loire-Atlantique (10 250 ha), 4 % en Vendée (1 270 ha) et moins de 1 % en Sarthe (230 ha). La surface viticole moyenne par exploitation augmente au cours de la décennie pour atteindre en 2020 près de 20 ha de vignes (jusqu'à 25 ha dans les structures économiquement spécialisées). Ces chiffres sont à comparer aux 15,6 ha de surfaces viticoles en moyenne en 2010 (20 ha dans les structures économiquement spécialisées).

Figure 1 : composition et importance des surfaces viticoles dans les Pays de la Loire

Évolution 2010-2020 des surfaces viticoles des Pays de la Loire (ha)



Source : MAASA/SSP - Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020 - Région Pays de la Loire

La figure 4 illustre la variabilité inter-départementale et infra-départementale des surfaces viticoles recensées. La dimension et le degré de spécialisation des vignobles du Maine-et-Loire (49) et de la Loire-Atlantique (44) se distinguent assez nettement de ceux présents en Sarthe (72) et Vendée (85). Ainsi, près de 81 % des exploitations avec vigne sont économiquement spécialisées en viticulture dans les départements 44 et 49 alors que cette proportion descend à 62 % en Sarthe et 22 % en Vendée. Dans ce dernier département (85), les surfaces en vigne sont de plus en plus souvent associées à d'autres productions (végétales et/ou animales). La SAU moyenne des exploitations vendéennes avec vigne (proche de 110 ha en 2020) et son évolution (+ 63 ha en une décennie) confirment nettement cette particularité.

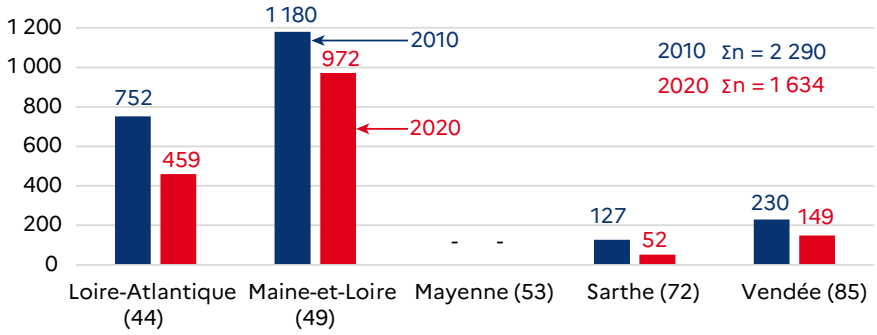
Dans les départements 44 et 49, les surfaces viticoles représentent une petite moitié de la SAU déclarée au sein des exploitations avec vignes (*tableau 2*). En Sarthe et Vendée, ce poids des surfaces viticoles est nettement plus restreint (< 12 % de la SAU). Les productions végétales non viticoles présentes dans ces exploitations reflètent le caractère diversifié de l'assolement régional avec souvent une combinaison de surfaces fourragères et de cultures de type COP (céréales et oléoprotéagineux). Sans surprise, au sein des exploitations économiquement spécialisées en viticulture, l'assolement est en revanche majoritairement constitué de vignes qui représentent alors 72 % de leur SAU.

D'après une source de données plus récente que le RA 2020, mais non exhaustive (ESEA 2023, enquête par échantillon), une exploitation avec vigne sur six (16 %) déclare disposer d'un dispositif de protection contre le gel, à peine plus au sein des exploitations économiquement spécialisées en viticulture (18 %). Les vignobles du Maine-et-Loire apparaissent un peu plus fréquemment équipés (18 %) que les autres. Les dispositifs « tour ou éoliennes antigel » dominent assez largement (80 % des situations protégées), loin devant les convecteurs à air chaud et les dispositifs d'aspersion. Plusieurs dispositifs sont parfois combinés au sein d'une même exploitation.

L'irrigation est présente dans certaines exploitations avec vigne (chez 11 % d'entre elles). Cette pratique peut concerner les surfaces viticoles si des surfaces en pépinières, en vignes-mères de porte-greffe ou en raisin de table sont présentes dans l'assolement. Toutefois, les surfaces irriguées en 2020 par les exploitations avec vigne, quelques milliers d'hectares (moins de 5 % de leur SAU), sont avant tout emblavées avec du maïs (pour plus de six ha sur dix).

Figure 2 : diminution du nombre d'exploitations avec vigne dans tous les départements

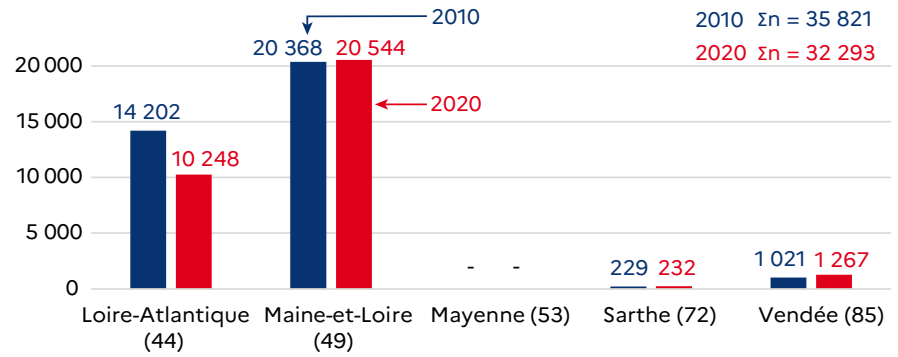
Évolution du nombre d'exploitations avec vigne



Source : MAASA/SSP - Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020 - Région Pays de la Loire

Figure 3 : diminution des surfaces viticoles en Loire-Atlantique

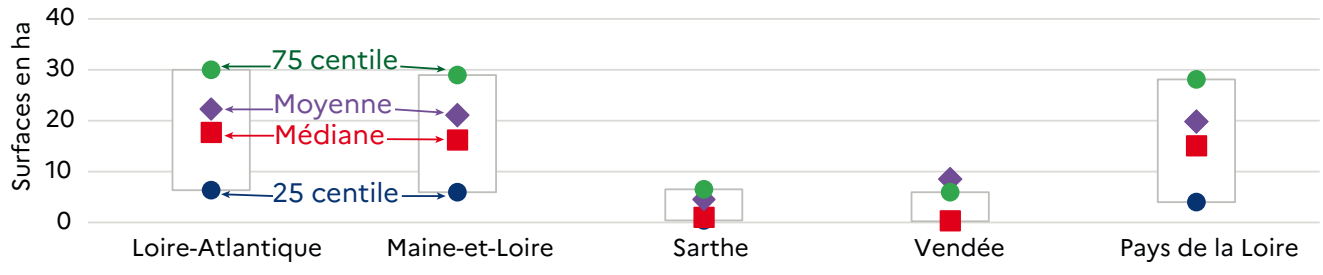
Évolution des surfaces viticoles (ha)



Source : MAASA/SSP - Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020 - Région Pays de la Loire

Figure 4 : forte variabilité des surfaces viticoles par exploitation

Variabilité des surfaces viticoles par exploitation en 2020



Source : MAASA/SSP - Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020 - Région Pays de la Loire

La main d'œuvre globale se maintient et progresse dans les structures spécialisées, grâce au salariat non familial

Malgré une érosion du nombre d'exploitations avec vigne et des surfaces viticoles dans certains vignobles de la région, la force de travail globale recensée en 2020 se maintient au cours de la décennie étudiée (*tableau 1*). Des dynamiques variables sont toutefois observées selon les territoires (diminution marquée en Loire-Atlantique, maintien ou progression ailleurs). Dans ce contexte d'érosion du nombre d'exploitations, une progression de la main d'œuvre moyenne par exploitation (+ 0,8 à + 1,1 ETP selon les départements) est observée grâce à une contribution plus importante du salariat permanent non familial. À l'opposé, le poids de la composante familiale dans la force totale de travail régresse (chefs d'exploitation et coexploitants, autres membres de la famille). La main d'œuvre saisonnière se consolide un peu pour l'ensemble de la région, mais régresse en Loire-Atlantique et en Vendée.

La fraction des exploitations économiquement spécialisées en viticulture (1 212 exploitations pour l'otex 3500 en 2020), dispose de 4 920 ETP (4 700 en 2010) soit 4,1 ETP en moyenne par structure ; ce chiffre est à comparer aux 2,2 ETP moyens par exploitation pour l'ensemble des exploitations régionales, toutes orientations confondues. Près de 80 % de la force de travail totale présente dans les exploitations disposant de vignes sont finalement dénombrés dans les exploitations viticoles spécialisées.

Tableau 1 : exploitations ayant des surfaces viticoles - données régionales

Pays de la Loire	2010	2020	Évolution 2020 / 2010
Surfaces viticoles totales en ha	**35 821**	**32 293**	**- 9,8 %**
Surfaces viticoles moyennes par exploitation en ha	15,6	19,8	4,1 ha
Nombre d'exploitations concernées	**2 290**	**1 634**	**- 28,6 %**
dont surfaces viticoles pour vins AOP (ha)	30 642	25 619	- 16,4 %
dont surfaces viticoles pour vins IGP (ha)	3 261	3 485	6,9 %
Nombre d'exploitations (avec vignes) en AB selon Agence bio	**140**	**387**	**176,4 %**
% d'exploitations (avec vignes) en bio	6,1 %	23,7 %	17,6 points
Surfaces viticoles conduites en AB (en ha) selon Agence bio	**1 473**	**5 209**	**253,6 %**
% des surfaces viticoles en AB	4,1 %	16,1 %	12,0 points
Nombre d'exploitations - toutes OTEX	**2 290**	**1 634**	**- 28,6 %**
Exploitations spécialisées — viticulture (OTEX 35)	1 646	1 212	- 26,4 %
Autres OTEX (non économiquement spécialisées en viticulture)	644	422	- 34,5 %
Exploitations micro : PBS < 25 000 €	446	162	- 63,7 %
Petites exploitations : de 25 000 à moins de 100 000 €	385	276	- 28,3 %
Moyennes exploitations : de 100 000 à moins de 250 000 €	865	622	- 28,1 %
Grandes exploitations : PBS >= 250 000 €	594	574	- 3,4 %
Surface agricole utilisée (SAU) en ha	**90 528**	**87 041**	**- 3,9 %**
SAU moyenne en ha	39,5	53,0	34,2 %
dont surface viticole en ha	35 821	32 293	- 9,8 %
dont surface fourragère principale (SFP) en ha	29 117	29 222	0,4 %
dont surface en céréales et oléo-protéagineux (COP) en ha	22 449	22 783	1,5 %
ETP totales (hors prestations des CUMA-ETA)	**6 151**	**6 187**	**0,6 %**
dont ETP familiales	3 069	2 474	- 19,4 %
dont ETP des chefs et coexploitants	2 596	2 150	- 17,2 %
dont ETP des salariés permanents non familiaux	1 738	2 338	34,5 %
dont ETP des salariés occasionnels	1 344	1 375	2,3 %
Nombre de chefs d'exploitation et de coexploitants	3 109	2 386	- 23,3 %
Nombre de salariés permanents non familiaux	1 911	2 986	56,3 %

Source : AGRESTE - SSP/MAASA - RA 2010 et 2020 (sauf indication contraire)

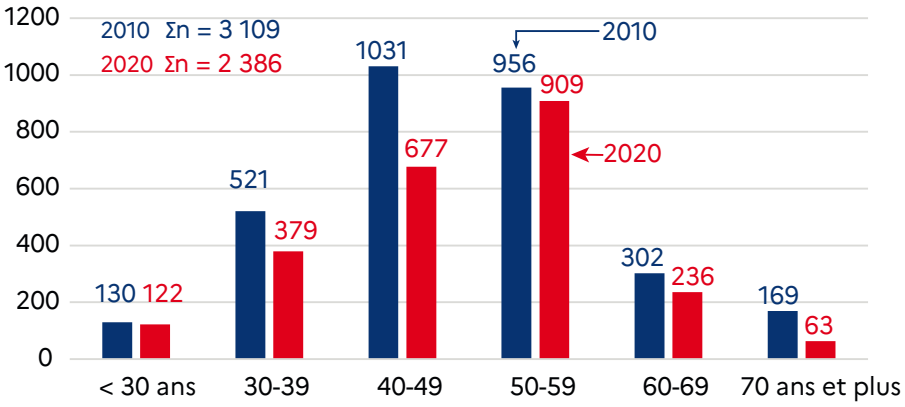
Si l'âge moyen des exploitants est stable au cours de la décennie (près de 49 ans), l'âge médian augmente sensiblement (48 ans en 2010 et 50 ans en 2020). La figure 5 indique par ailleurs que toutes les classes d'âge sont concernées par une diminution du nombre d'exploitants et d'exploitantes au cours de la décennie 2010-2020. La classe d'âge des 40-49 ans dominait en 2010 alors qu'un net glissement vers les 50-59 ans est observé en 2020 puisque cette classe représente désormais 38 % de l'ensemble des exploitants disposant de vignes (moins de 31% en 2010). Ces constatations mettent clairement en évidence une difficulté à assurer un renouvellement de la population viticole à partir des classes d'âge les plus jeunes.

Les femmes représentent 19,5 % des chefs d'exploitation ou coexploitants en 2020 (soit un différentiel de - 5 points par rapport au profil observé pour l'ensemble des exploitations de la région, toutes orientations confondues). Le taux de féminisation apparaît encore plus faible pour les classes d'âge les moins âgées (11 % de femmes pour les moins de 30 ans et 15 % pour la tranche des 30-39 ans par exemple).

Le recours à des prestataires de services (ETA, CUMA…), pour réaliser tout ou partie des travaux au sein des exploitations, est une pratique assez fréquente puisque 65 % des exploitations se déclarent concernées en 2020 (moins en Sarthe, 42 %). Ces prestations, réalisées avant tout dans les vignobles du Maine-et-Loire et en Loire-Atlantique, concernent rarement l'ensemble des travaux. Seuls certains actes techniques liés aux productions végétales sont délégués. Dans ce cas de figure, les prestataires interviennent avant tout pour réaliser les récoltes et, dans une moindre mesure, pour la taille ou l'implantation des cultures. A l'échelle de la région, ces prestations de services correspondaient à environ 120 ETP supplémentaires, pour l'ensemble du vignoble régional donc (valeur estimée à partir d'un échantillon d'exploitations avec vigne).

Figure 5 : les viticulteurs de 50 ans ou plus représentent la moitié des exploitants en 2020 (46 % en 2010)

Âge et effectifs des viticulteurs



Source : MAASA/SSP - Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020 - Région Pays de la Loire

Un niveau de formation plus élevé pour les jeunes générations

En 2020, près de 78 % des viticulteurs et viticultrices de la région déclarent disposer d'une formation agricole initiale (86 % pour les hommes et 42 % pour les femmes). Toutes les catégories d'âge ne présentent toutefois pas le même profil. En effet, 90 % des viticulteurs de moins de 30 ans indiquent une formation agricole initiale alors que cette fréquence décroît de façon assez régulière pour les viticulteurs plus âgés (ex. 82 % des 40-49 ans, 76 % des 50-59 ans et 60 % des 60-69 ans). Une différence plus marquée est observée pour les formations supérieures ou égales au baccalauréat puisque 82 % des moins de 30 ans en disposent, mais seulement 34 % des 50-59 ans.

En revanche, toutes classes d'âge confondues, les femmes viticultrices déclarent un peu plus fréquemment que les hommes une formation générale initiale (88 % vs 83 %). Cette différence s'accentue sensiblement pour les formations égales ou supérieures au baccalauréat puisque cette situation caractérise 51 % des femmes, mais seulement 32 % des hommes. Les parcours de formation diffèrent donc un peu entre les femmes et les hommes engagés dans la production viti-vinicole.

Près de 73 % des exploitations avec vigne sont de dimension économique moyenne ou grande

Les exploitations viticoles de très petite dimension économique (« micro-exploitations », moins de 25 000 € de PBS) représentent seulement 10 % des exploitations avec vigne en 2020 alors que toutes orientations technico-économiques confondues, cette proportion des « micro-exploitations » grimpe à 20 %. A l'opposé, les exploitations avec vigne de moyenne ou de grande dimension économique représentent près de trois exploitations sur quatre (73 %). Finalement, le poids des « micros exploitations avec vigne » a diminué de 10 points par rapport à 2010 alors que celui des grandes exploitations a progressé dans les mêmes proportions. Les autres dimensions économiques (petites et moyennes) enregistrent elles un maintien de leur contribution au cours de la décennie étudiée.

Les exploitations de type sociétaire dominent désormais en viticulture et plus particulièrement les EARL. Le capital reste majoritairement détenu par les personnes qui travaillent dans les exploitations viticoles

Au cours de la décennie, le poids des exploitations ayant choisi le statut juridique individuel régresse nettement (30 % en 2020 vs 49 % des exploitations en 2010). Les formes sociétaires sont désormais majoritairement retenues (70 % des exploitations avec vigne sont concernées) sachant que les EARL (+ 9,5 points) représentent à elles seules 40 % des exploitations viticoles en 2020. Les autres formes sociétaires (SCEA, SA, SARL…) sont également en progression (+ 8 points, près de 20 % des exploitations viticoles en 2020). Les GAEC sont en revanche assez peu présents dans cette production, en particulier si la structure est spécialisée. En effet, moins de 11 % des exploitations avec vigne sont des GAEC en 2020 alors que toutes orientations économiques confondues, cette proportion atteint 19 % .

Le choix du statut juridique impacte les modalités de détention du capital social de l'exploitation. L'intégralité du capital est par définition détenue par le ou les exploitants dans le cas des exploitations individuelles et des GAEC. Pour les EARL et d'autres types de sociétés (SA, SCEA, SARL…), les personnes qui travaillent physiquement sur l'exploitation ne sont pas nécessairement celles qui détiennent l'ensemble des capitaux. D'autres personnes physiques (avec ou sans lien familial avec les exploitants) ou des personnes morales peuvent s'y ajouter. En effet, dans près 20 % EARL, des personnes physiques détiennent des capitaux sans pour autant travailler sur l'exploitation. Pour les autres formes sociétaires, ce chiffre grimpe à environ un tiers. Par ailleurs, la présence de personnes morales dans le capital des exploitations est clairement un marqueur des sociétés de type SA, SARL, SCEA… : 32% environ de ces dernières sont concernées en 2020.
Enfin, près de 18 % des exploitations avec vignes annoncent une participation financière dans une autre entreprise (jusqu'à 30 % pour les formes sociétaires de type SARL, SCEA, SA…). Il s'agit avant tout d'activité de négoce-commercialisation ou liées à des biens immobiliers ou fonciers (GFA, SCI…). Les exploitations individuelles apparaissent, elles, peu liées à d'autres entreprises (moins de 8 % d'entre elles).

Des exploitations fréquemment engagées dans les signes d'identification, de qualité et d'origine (SIQO), la vinification à la ferme et les circuits courts

Près de 97 % des exploitations spécialisées en viticulture peuvent revendiquer au moins un des cinq signes officiels d'identification, de qualité et d'origine (AOP, IGP, Label rouge, STG et AB) et 88 % des exploitations avec vigne (spécialisées ou non). Près de huit exploitations sur dix sont concernées par le signe AOP (85 % dans les départements 44 et 49) et près d'une sur deux par le signe IGP (*carte 1*). Les signes label rouge et STG ne concernent pas directement la viticulture, mais sont signalés dans certaines exploitations multi-productions. Par ailleurs, près de 16 % des surfaces viticoles sont conduites selon le mode de production AB (env. 4 % en 2010) sachant que près d'un quart des exploitations viticoles (24 %) ont retenu ce mode de production.

En 2020, près de 76 % des exploitations économiquement spécialisées en viticulture commercialisent au moins une partie de leur production viti-vinicole via des circuits courts (65 % pour l'ensemble des exploitations avec vigne). Par comparaison (toutes orientations et produits confondus), la commercialisation via les circuits courts ne concerne que 20 % des exploitations de la région en 2020. Le recours aux circuits courts est donc un marqueur fort de la production viticole régionale. Près de 80 % des exploitations spécialisées en viticulture réalisent par ailleurs des travaux de vinification à la ferme.

Hors souscription éventuelle à des mesures agro-environnementales, certains viticulteurs déclarent être engagés dans des démarches de type HVE (certification Haute Valeur Environnementale) pour environ 40 % des exploitations (jusqu'à 49 % dans les structures viticoles spécialisées). D'autres démarches (hors SIQO) – notamment « Terra Vitis » et « Agriconfiance »… - sont également citées, dans une moindre mesure.

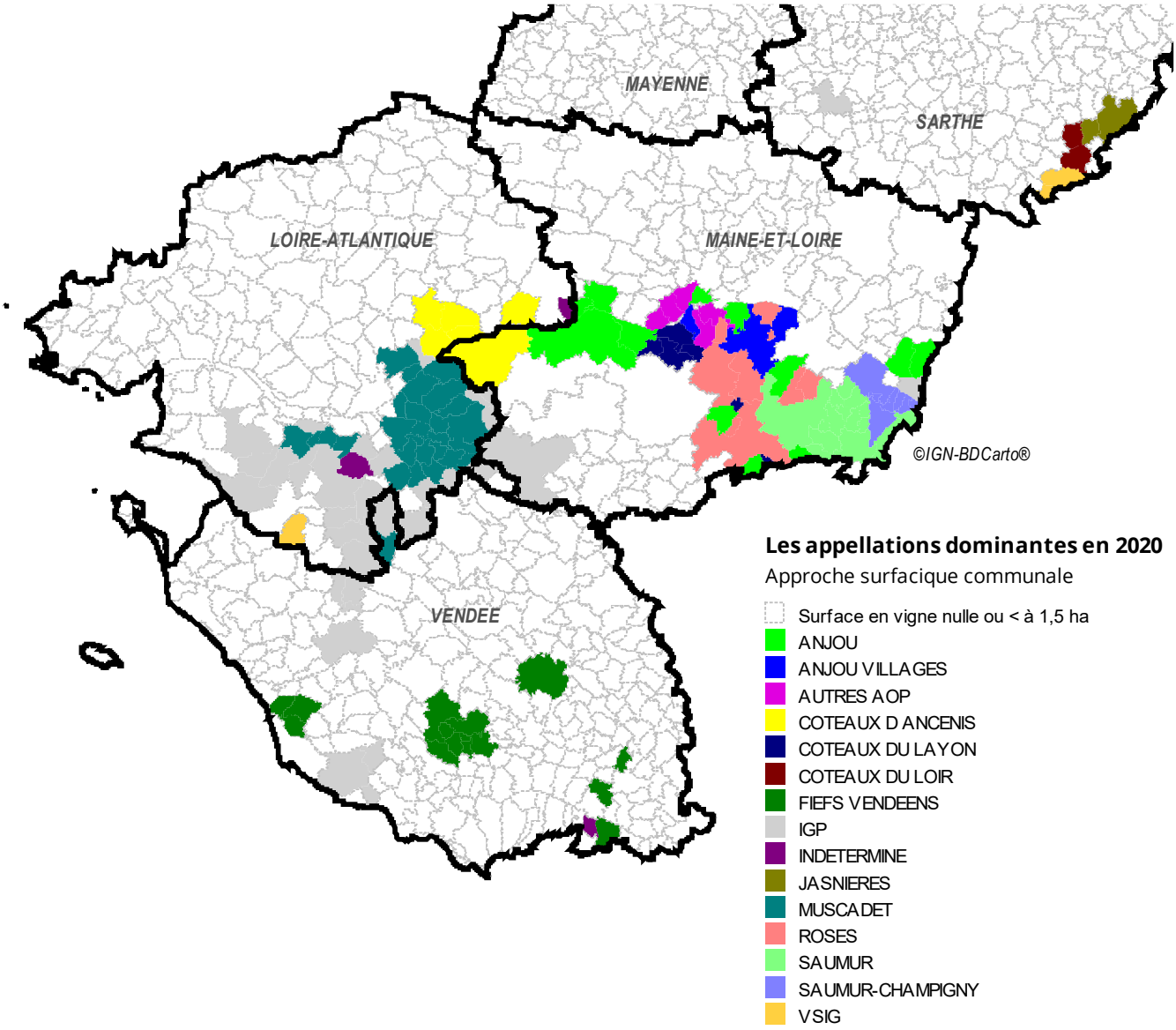
Le fermage (60 %) et les mises à disposition de foncier (22 %) dominent. Le faire-valoir direct est finalement assez peu fréquent (17 %)

Le foncier présent dans les exploitations avec vigne est majoritairement loué à des tiers (fermage) pour 60 % des surfaces utilisées (SAU). Les mises à disposition de terres (par les associés) au sein des formes sociétaires représentent quant à elles 22 % de la SAU. Le faire-valoir direct (propriété) est finalement assez peu présent (17 % de la SAU) notamment dans les exploitations de type sociétaire (14 %). Les autres formes de faire-valoir (métayage, location provisoire…) sont désormais quasi inexistantes. Au sein des exploitations économiquement spécialisées en viticulture, la part du faire-valoir direct est un peu supérieure (23,5 % de la SAU valorisée), plus particulièrement au sein des entreprises individuelles.


Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr

La viticulture régionale se concentre avant tout autour de la vallée de la Loire et de ses affluents (carte 1)

Carte 1 : localisation des surfaces viticoles dans les Pays de la Loire en 2020



Source : casier viticole informatisé (CVI) base foncière - DGDDI - 2020

Source

Recensements agricoles 2010 et 2020

Réalisé tous les dix ans par le service statistique du Ministère en charge de l'agriculture (SSP/MAASA), le **recensement agricole (RA)** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine (commune siège) et d'en analyser ses évolutions. Le RA concerne l'ensemble des exploitations agricoles, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...) ;
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La présente publication s'appuie sur les résultats définitifs des recensements agricoles 2010 et 2020.

NB. Les données présentées dans cette publication concernent les exploitations viticoles ayant leur siège dans la région Pays de la Loire, indépendamment de la localisation précise des surfaces et des cheptels.

Tableau 2 : exploitations ayant des surfaces viticoles - données départementales

Pays de la Loire	Loire-Atlantique (44)			Maine-et-Loire (49)			Sarthe (72)			Vendée (85)		
	2010	2020	Évolution 2020 / 2010	2010	2020	Évolutoin 2020 / 2010	2010	2020	Évolution 2020 / 20100	2010	2020	Évolution 2020 / 2010
Surfaces viticoles totales en ha	**14 202**	**10 248**	**- 27,8 %**	**20 368**	**20 544**	**0,9 %**	**229**	**232**	**1,3 %**	**1 021**	**1 267**	**24,1 %**
Surfaces viticoles moyennes par exploitation en ha	18,9	22,3	3,4 ha	17,3	21,1	3,9 ha	1,8	4,5	2,7 ha	4,4	8,5	4,1 ha
Nombre d'exploitations concernées	**752**	**459**	**- 39,0 %**	**1 180**	**972**	**- 17,6 %**	**127**	**52**	**- 59,1 %**	**230**	**149**	**- 35,2 %**
dont surfaces viticoles pour vins AOP (ha)	11 162	6 741	- 39,6 %	18 806	18 199	- 3,2 %	184	177	- 3,8 %	490	502	2,4 %
dont surfaces viticoles pour vins IGP (ha)	1 949	1 883	- 3,4 %	1 020	1 212	18,8 %	4	15	240,9 %	288	375	30,2 %
Nombre d'exploitations (avec vignes) en AB selon Agence bio	**30**	**88**	**193,3 %**	**91**	**259**	**184,6 %**	**9**	**12**	**33,3 %**	**9**	**27**	**200,0 %**
% d'exploitations (avec vignes) en bio	4,0 %	19,2 %	15,2 points	7,7 %	26,6 %	18,9 points	7,1 %	23,1 %	16,0 points	3,9 %	18,1 %	14,2 points
Surfaces viticoles conduites en AB (en ha) selon Agence bio	**360**	**1 347**	**274,2 %**	**996**	**3 443**	**245,7 %**	**48**	**72**	**50,0 %**	**70**	**348**	**397,1 %**
% des surfaces viticoles en AB	2,5 %	13,1 %	10,6 points	4,9 %	16,8 %	11,9 points	21,0 %	31,0 %	10,1 points	6,9 %	27,5 %	20,6 points
Nombre d'exploitations - toutes OTEX	**752**	**459**	**- 39,0 %**	**1 180**	**972**	**- 17,6 %**	**127**	**52**	**- 59,1 %**	**230**	**149**	**- 35,2%**
Exploitations spécialisées — viticulture (OTEX 35)	589	370	- 37,2 %	889	778	- 12,5 %	78	32	- 59,0 %	90	32	- 64,4 %
Autres OTEX (non économiquement spécialisées en viticulture)	163	89	- 45,4 %	291	194	- 33,3 %	49	20	- 59,2 %	140	117	- 16,4 %
Exploitations micro : PBS < 25 000 €	123	39	- 68,3 %	148	95	- 35,8 %	90	18	- 80,0 %	85	9	- 89,4 %
Petites exploitations : de 25 000 à moins de 100 000 €	99	71	- 28,3 %	224	163	- 27,2 %	15	18	20,0 %	46	23	- 50,0 %
Moyennes exploitations : de 100 000 à moins de 250 000 €	301	202	- 32,9 %	491	360	- 26,7 %	19	11	- 42,1 %	54	49	- 9,3 %
Grandes exploitations : PBS >= 250 000 €	229	147	- 35,8 %	317	354	11,7 %	3	5	66,7 %	45	68	51,1 %
Surface agricole utilisée (SAU) en ha	**28 798**	**21 544**	**- 25,2 %**	**48 660**	**47 103**	**- 3,2 %**	**2 308**	**2 048**	**- 11,3 %**	**10 716**	**16 292**	**52,0 %**
SAU moyenne en ha	38,3	46,9	22,5 %	41,2	48,5	17,7 %	18,2	39,4	116,5 %	46,6	109,3	134,5 %
dont surface viticole en ha	14 202	10 248	- 27,8 %	20 368	20 544	0,9 %	229	232	1,3 %	1 021	1 267	24,1 %
dont surface fourragère principale (SFP) en ha	10 165	8 911	- 12,3 %	12 266	11 421	- 6,9 %	959	766	- 20,1 %	5 727	8 107	41,6 %
dont surface en céréales et oléo-protéagineux (COP) en ha	3 854	1 958	- 49,2 %	13 773	13 236	- 3,9 %	1 028	988	- 3,9 %	3 758	6 570	74,8 %
ETP totales (hors prestations des CUMA-ETA)	**1 906**	**1 537**	**- 19,4 %**	**3 624**	**3 934**	**8,6 %**	**112**	**102**	**- 8,9 %**	**509**	**613**	**20,4 %**
dont ETP familiales	1 048	685	- 34,6 %	1 682	1 472	- 12,5 %	82	59	- 28,0 %	256	257	0,4 %
dont ETP des chefs et coexploitants	893	597	- 33,1 %	1 426	1 268	- 11,1 %	66	54	- 18,2 %	211	231	9,5 %
dont ETP des salariés permanents non familiaux	471	493	4,7 %	1 132	1 552	37,1 %	15	27	80,0 %	120	267	122,5 %
dont ETP des salariés occasionnels	387	359	- 7,2 %	810	910	12,3 %	15	16	6,7 %	132	89	- 32,6 %
Nombre de chefs d'exploitation et de coexploitants	1 034	664	- 35,8 %	1 648	1 399	- 15,1 %	132	69	- 47,7 %	293	252	- 14,0 %
Nombre de salariés permanents non familiaux	535	642	20,0 %	1 226	2 011	64,0 %	20	45	125,0 %	130	288	121,5 %

Source : AGRESTE - SSP/MAASA - RA 2010 et 2020 (sauf indication contraire)

Définitions

Exploitant agricole : ce terme désigne le chef d'exploitation ainsi que l'ensemble des co-exploitants qui travaillent sur l'exploitation.

PBS : la production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur (€) au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Via une actualisation des coefficients utilisés, le RA est l'occasion de revoir la classification des exploitations. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petites » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyennes » celles disposant d'une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grandes » celles de plus de 250 000 euros de PBS.
Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production. Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS millésimées 2017.

Études supérieures : titulaire d'un diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, BTSA, DEUG…) ou supérieur (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école…).

Glossaire

AOP : appellation d'origine protégée
EARL : entreprise agricole à responsabilité limitée
ETP : équivalent temps plein
GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun
IGP : indication géographique protégée
INAO : Institut national de l'origine et de la qualité
SA : société anonyme
SARL : société à responsabilité limitée
SAU : surface agricole utilisée
SCEA : société civile d'exploitation agricole

Pour en savoir plus et accéder :

- aux diverses publications et données régionales :
 - https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/**etudes-et-chiffres-cles**-r18.html
 - https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/**recensement-agricole-2020**-r525.html
- au site Agreste de la statistique agricole (SSP-MAASA) :
 - https://www.agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/
 - https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/saa/0c593aed-b1d0-476e-9359-12d6347d8243!fec0e278-6655-4c48-ac47-aab6d8847e15!0acb9300-666d-4b84-a847-cacddb02b210!92845a68-040b-4e92-825e-c71213-75cc9b!745fcc0d-4e89-4a99-b151-835d2a9be2df/search/

www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire
Service régional de l'information statistique et économique
5 rue Françoise Giroud - CS 67 516 - 44 275 NANTES cédex 2
Tél. : 02 72 74 72 64 - Fax : 02 72 74 72 79
Mél : srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Directrice régionale : Annick Baille
Directeur de la publication : Arnaud Gontan
Rédactrice en chef : Hélène Guillard
Rédaction : Bernard Robert
Composition : Isabelle Laurens
ISSN 2728-3194 - Dépôt légal : à parution
© Agreste 2026